PRESSE - INFO - PRESSE

LE PARTENARIAT POUR LA PAIX - UN PARTENARIAT RENFORCE ET PLUS OPERATIONNEL

Le Partenariat pour la paix - processus qui rassemble les pays de l'OTAN et les Partenaires au sein d'un vaste programme d'activités conjointes liées à la défense et à la sécurité - va recevoir une nouvelle impulsion au Sommet de Washington.

Le processus du PPP a été lancé par l'OTAN, en janvier 1994, dans le but de promouvoir la stabilité et la sécurité dans l'ensemble de l'Europe, et il constitue à présent un élément permanent de l'architecture de sécurité européenne.

Depuis l'instauration du PPP, les Alliés et les Partenaires se trouvent réunis dans le cadre d'un programme pratique d'activités - plus de 2.000 actuellement - liées au domaine militaire et à celui de la défense. Ce programme, qui va des exercices militaires de grande envergure aux petits ateliers de quelques personnes, concerne la quasi-totalité des secteurs d'activité de l'OTAN.

Le PPP est ouvert et transparent et ses activités sont accessibles à tous les Partenaires et à tous les Alliés.

"L'autodifférenciation" est également un principe de base. Les pays choisissent dans le programme du PPP les activités qui viennent appuyer leurs politiques nationales, qui satisfont leurs besoins spécifiques et qui correspondent à leurs moyens financiers.

Le PPP couvre une large gamme d'activités, qui vont de la coopération purement militaire à la coopération liée à la défense dans des domaines tels que la gestion des crises, les plans civils d'urgence, la gestion de la circulation aérienne, ou les armements.

Le Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA) sert de "toit" politique au PPP et offre aux Alliés et aux Partenaires un cadre où ils peuvent procéder à des échanges de vues sur des questions de sécurité communes.

Le rôle des Partenaires s'est aussi accru considérablement dans les tâches quotidiennes du PPP, notamment avec la création, dans plusieurs quartiers généraux de l'OTAN, d'éléments d'état-major du Partenariat, au sein desquels des officiers de l'OTAN et des pays partenaires sont intégrés, à titre permanent, dans des fonctions d'état-major international.

Les objectifs de base du PPP, qui avaient été énoncés en 1994, restent d'application. Ils comportent :

- l'accroissement de la transparence de l'établissement des plans de défense et des budgets militaires nationaux entre les pays;
- le contrôle démocratique des forces armées nationales;
- le développement à plus long terme, dans les pays partenaires, de forces mieux à même d'opérer avec celles des membres de l'OTAN.

En 1997, les pays de l'OTAN ont décidé de donner un nouvel élan au PPP en lui confiant un rôle plus opérationnel, en prévoyant une participation accrue des Partenaires dans la prise des décisions et la planification et en renforçant sa dimension en matière de consultation politique.

A cet égard, la réflexion a été influencée, entre autres, par l'expérience acquise dans le cadre de la coopération multinationale qui s'est instaurée par le biais des missions de maintien de la paix menées en Bosnie par l'IFOR (Force de mise en oeuvre) et, ensuite, par la SFOR (Force de stabilisation).

Le PPP recevra une nouvelle impulsion, à la fois au Sommet que tiendront les pays de l'OTAN et à celui que tiendront, le lendemain, les Chefs d'Etat et de gouvernement du CPEA.

Les Chefs d'Etat et de gouvernement entérineront de nouvelles propositions concernant un "PPP renforcé et plus opérationnel", qui seront fondées sur l'expérience acquise jusqu'ici et qui donneront des orientations pour le Partenariat opérationnel du XXIe siècle.

Le PPP renforcé et plus opérationnel reposera sur trois éléments :

- un cadre politico-militaire pour les opérations PPP dirigées par l'OTAN;
- un processus de planification et d'examen (PARP) élargi et adapté;
- une coopération pratique renforcée en matière de défense et dans le domaine militaire, couvrant toute la gamme des activités menées en coopération dans le cadre du PPP.

Les débats concernant une initiative qui accroîtra encore la coopération militaire, pour aider les pays partenaires à développer des forces qui seront mieux en mesure de travailler avec celles des pays de l'OTAN dans les opérations futures de réaction aux crises ont été déterminants pour ce troisième élément.

Cette initiative - "Le concept relatif à des capacités opérationnelles pour des opérations du PPP dirigées par l'OTAN" - mettra davantage l'accent sur l'amélioration de l'efficacité militaire des forces multinationales.

Le PPP continue à évoluer et l'Alliance considère qu'il s'agit d'un processus dynamique qui rapprochera progressivement l'OTAN et les pays partenaires.

Le PPP reste un appui pour la transformation de l'Alliance et plusieurs de ses éléments sont liés aux nouveaux rôles et aux nouvelles missions de l'Alliance, et viennent donc étayer le Concept stratégique révisé.